



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 21 février 2012

Présidence : M. Philippe Cretegny

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 16 janvier 2012 n° 1/12 "Demande de crédit supplémentaire pour les travaux du Cinéma Rex"

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

ouï le rapport de la commission des finances

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. constate l'achèvement complet des travaux de transformation du Cinéma Rex et de son bâtiment;
2. accorde un crédit complémentaire de Fr. 100'000.- destiné aux travaux de réfection du bâtiment ECA 136 et de son isolation phonique en particulier;
3. autorise la Municipalité à financer cette somme par la trésorerie courante;
4. autorise la Municipalité à renoncer à l'amortissement afin de porter également le crédit complémentaire à l'actif financier du bilan de la commune.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Ph. Cretegny

R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours court dès le 24 février 2012.